

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010  
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00  
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55  
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50  
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35  
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association Aquitaine Europe Communication (AEC)**  
 **Subvention de la CUB au programme d'actions 2011**  
 **Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'objectif de la présente délibération est d'accompagner Aquitaine Europe Communication (AEC) dans sa contribution à l'émergence de projets numériques d'intérêt public contribuant au développement économique du territoire communautaire.

### **Présentation d'AEC**

L'association AEC a pour objet de faire des Technologies d'Information et de Communication (TIC) un atout majeur du développement économique, social et culturel régional et métropolitain.

Pour ce, elle conduit des actions d'information, de formation et d'aide au montage de projets innovants. Son action s'inscrit en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, les associations et les entreprises. Surtout, les formes de son intervention (ateliers, conférences, rencontres) assurent un ancrage territorial fort.

### **Programme d'actions 2011**

Le programme d'actions proposé à la Communauté Urbaine de Bordeaux est orienté sur quatre axes prioritaires :

#### *1. Veille des nouveaux usages numériques*

Aquitaine Europe Communication axe une partie de sa veille sur la détection et l'analyse de pratiques innovantes, en France, en Europe et dans le monde. Des échanges seront organisés afin de partager et mutualiser les connaissances et expériences ainsi acquises :

- le rendez-vous annuel des Signaux Numériques permet de présenter les principales tendances de fond qui impacteront les Aquitains au cours des 6 à 12 mois suivants ;

- la Chaire des Civilisations Numériques propose des débats contradictoires autour de défis essentiels que posent les technologies et usages du numérique et que tous doivent prendre en compte et traiter ;
- le Diagnostic de l'Aquitaine Numérique, produit chaque année par AEC, permet d'établir un état des lieux des équipements, des services et des usages du numérique en Aquitaine ;
- le Système d'information et d'aide à la décision (SIAD numérique) permet, au travers d'une plateforme web ouverte, de mettre à disposition l'ensemble des données, enquêtes, cartes et études sur lesquelles s'appuie AEC pour réaliser son Diagnostic annuel,
- le Pôle Aquitain pour la Société de l'Information (PASI) est une instance informelle de concertation entre les principaux acteurs publics régionaux, pilotée conjointement par l'Etat et la Région. AEC en assure l'animation opérationnelle et stratégique. Le PASI contribue à la mise en cohérence des politiques publiques en matière de numérique en Aquitaine en organisant un socle commun d'information, de réflexion stratégique et de prospective ;
- différentes publications diffusent l'information (magazine mensuel *Aquitaine Numérique*, les *Guides juridiques*, les études *AnalyTIC*, le site web [www.aecom.org](http://www.aecom.org), les pages dédiées sur Facebook, Twitter, Dailymotion, les chroniques sur France 3 Aquitaine et TV7.

Ce travail est essentiel pour les entreprises et les décideurs publics soucieux d'anticiper les mutations économiques, technologiques et sociétales à venir.

## 2. *Accompagnement de porteurs de projets innovants*

L'Auberge Numérique de l'AEC est un lieu d'hébergement de porteurs de projets innovants dans le domaine du numérique. Ils y bénéficient d'un espace de travail, d'un accompagnement à la maturation de leur projet, et d'un réseau d'entreprises conséquent à travers le Club AEC (cf. axe 4 ci-dessous).

L'Auberge Numérique joue ainsi un rôle d'accompagnement en amont de la création d'entreprise, préalable à un passage en pépinière. AEC travaille à cet égard en collaboration avec les pépinières tournées vers le numérique (Unitec, Bordeaux-Technowest, pépinière éco-créative des Chartrons).

AEC accueillera au sein de l'Auberge Numérique un ou deux lauréats du programme Petits Projets Innovants mis en place par la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre de la démarche Bordeaux-Métropole 3.0.

## 3. *Valorisation de l'ouverture des données publiques*

La Cub s'est engagée à travers un partenariat avec la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING) dans un programme d'ouverture des données publiques. Ce programme consiste à mettre à la disposition du grand public et des entreprises des données produites par les services communautaires et les délégataires de ces services. L'objectif est triple :

- Faire profiter les usagers d'une information disponible,
- Favoriser l'émergence de nouvelles applications (conçues par des entreprises innovantes ou de simples citoyens) qui contribueront à améliorer la qualité des services publics rendus par la Cub,
- Répondre à une demande des entreprises (TPE et PME locales ou prêtes à venir s'implanter sur la Cub) souhaitant disposer de matière pour concevoir de nouveaux

produits qu'elles pourront ensuite exporter dans le domaine des services urbains (objectif de faire de la Cub un laboratoire des services de demain).

Forte de son ancrage local, AEC propose de valoriser cette expérimentation auprès du tissu économique en organisant les « Assises de la donnée publique » ainsi qu'une série d'ateliers visant à faire émerger des pistes de développement.

#### *4. Animation et structuration des filières numériques*

Au travers du Club AEC (composé de plus de 300 professionnels du numérique) et des *BacaLABS* (ateliers associant acteurs publics, entreprises, associations, chercheurs, pour concevoir les services et applications du futur), AEC facilite et stimule les échanges entre les services des collectivités, d'une part, et les professionnels du numérique, d'autre part, afin de permettre une meilleure adéquation entre offre et demande de services numériques innovants.

#### *5. Projets de référence*

L'AEC prévoit d'organiser un voyage d'études qui permette aux élus communautaires d'appréhender les politiques informatiques mises en œuvre par d'autres agglomérations.

## Budget

<b>CHARGES</b>	<b>€ TTC</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ TTC</b>
<b>Achat</b>			
Prestations de services	290 000	<b>Prestations de service</b>	67 680
Achats matières et fournitures	23 000	<b>Subventions</b>	
<b>Services extérieurs</b>	75 400	Etat / Caisse des Dépôts	30 000
Locations immobilières et mobilières	40 000	Région	970 000
Entretien et réparation	2 200	Département	63 000
Assurance	4 200	Cub	40 000
Documentation	4 000	FEDER	362 320
Divers	30 000	<b>Autres produits de gestion courante</b>	7 000
<b>Autres services extérieurs</b>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	13 000		
Publicité, publication	90 000		
Déplacements, missions	34 000		
Services bancaires, autres	55 000		
<b>Impôts et taxes</b>	6 200		
Impôts et taxes sur rémunération	550 000		
Autres impôts et taxes	275 000		
<b>Charges de personnel</b>			
Rémunération des personnels	8 000		
Charges sociales	40 000		
Autres charges de personnel			
<b>Charges financières</b>			
<b>Dotations aux amortissements</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>1 540 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 540 000</b>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que la demande de subvention de l'Association Aquitaine Europe Communication à hauteur de 40 000 € TTC pour un budget subventionnable de 1 540 000 € TTC nécessaire à la réalisation de son programme d'actions 2011 est pleinement justifiée au regard de la politique de développement économique de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le secteur numérique,

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

D'accorder à l'association Aquitaine Europe Communication, une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € TTC au titre de son programme d'actions pour l'année 2011

### **Article 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée avec l'association Aquitaine Europe Communication, relative à l'attribution d'une subvention à hauteur de 40 000 € TTC sur un budget subventionnable de 1 540 000 € TTC pour le financement de son programme d'actions 2010-2011.

### **Article 3 :**

Les dépenses résultant de la présente convention sont imputées sur le chapitre 67, Article 6745, Fonction 900, CRB D100 ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
12 JANVIER 2011**

**PUBLIÉ LE : 12 JANVIER 2011**

**M. JEAN-CHARLES BRON**